

Carte des titres miniers

Statut	Statut
A-Actif	S-Suspendu
K-En renvoi	Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation	E-Exploité
B-Abandonné	N-Refus de renouveler
Z-Déclassement	R-Révoqué
P-En attente de renouvellement	U-Refusé

Statut	Statut
A-Actif	S-Suspendu
K-En renvoi	D-En demande
E-Exploité	N-Refus de renouveler
Z-Déclassement	R-Révoqué
B-Abandonné	U-Refusé

Statut du site d'extraction	Statut du site d'extraction
O- Ouvert sous conditions	O- Ouvert
F- Fermé	F- Fermé
N- Non autorisé	N- Non autorisé
T- En traitement	T- En traitement

Substance extraite	Substance extraite
G- Gravier	O- Dolomite
U- Autre	P- Pierre concassée
X- Calcaire	J- Terre jaune
R- Résidu miniers inertes	M- Marbre
S- Sable	E- Minerai de silice
N- Terre noire	T- Tourbe

Contrainte majeure	Contrainte majeure
Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage...	Périère urbanisée
Territoire soustrait au zonage...	Territoire où le droit de zonage...
Territoire faisant l'objet d'un renvoi...	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure	Contrainte mineure
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti...	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif	Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
Information à titre indicatif	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini	Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
Entente Piigonan	Nissanan de Bétiamaie, Essipit, Mashuetash, Nutsakuan

Frontières	Frontières
Frontière internationale	Frontière interprovinciale
Frontière québécoise	Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 net de 14°22' ouvert avec une variation annuelle déclinatoire de 0,07  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 17  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 17  
**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

50,11	50,18	50,28
50,28	50,37	50,38
50,38	50,38	50,37

